

AVIS PUBLIC

Outremont
Montréal 

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance spéciale du 27 avril 2006, le conseil de l'arrondissement a adopté le *Règlement modifiant le Règlement concernant les cafés-terrasses* (AO-52). Ce règlement a principalement pour objet de modifier le *Règlement concernant les cafés-terrasses* afin de dorénavant permettre l'aménagement de cafés-terrasses dans le prolongement d'une épicerie et d'apporter des corrections de concordance relativement au statut juridique de l'arrondissement.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au bureau d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

DONNÉ à Outremont, ce quatrième jour du mois de mai de l'an deux mille six.

Le secrétaire de l'arrondissement,

Mario GERBEAU



Outremont